

ANNEXE

Cadastre des marchés publics d'une valeur égale ou supérieure à 22.000 euros H.T.V.A.

Dénomination du pouvoir adjudicateur	Nom du/des prestataire(s) actuel(s) (nom de la société + nom(s) du/des réviseur(s), personne(s) physique(s), intervenant dans l'exécution du marché)	L'objet du marché tel que visé dans le cahier spécial des charges	La date de début et de fin d'exécution du contrat en cours	La date de la décision d'attribution du marché	L'existence éventuelle d'une clause de renouvellement des contrats actuels	La date prévue pour une nouvelle désignation	La procédure de marché public utilisée pour la désignation des prestataires actuels	Le montant total du ou des marché(s)

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution des articles 20bis, § 3, et 20ter, § 1^{er}, alinéa 2, du décret du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution.

Namur, le 9 décembre 2010.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville,

P. FURLAN